ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
Province de Liège
Arrondissement de Waremme
Rue Albert 1er, 16 *Tél : 04/259.92.50*
4470 Saint-Georges-Sur-Meuse *Fax : 04/259.41.14*

Plaines communales

projet pédagogique

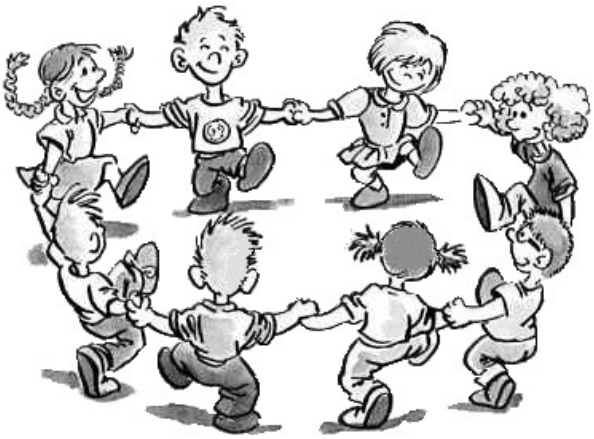

1) Définition :

Le centre de vacances communal est un « service d'accueil » d'enfants durant les périodes de congés scolaires (Pâques + Eté).
Il est composé d'une équipe d'animation qualifiée qui a pour mission de contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de vacances scolaires. (Décret ATL de 2009)

Les objectifs du Décret sont de favoriser :

- le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air ;
- la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- l'intégration sociale de l'enfant dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

2) Nos objectifs :

- Offrir des vacances ludiques, avec des activités variées et enrichissantes, à tous les enfants qui s'inscrivent dans nos plaines ;
- Permettre aux parents qui travaillent et à ceux qui sont dans un processus de recherche d'emploi, de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, notamment en offrant un lieu d'accueil proche de chez eux, adapté aux besoins de leurs enfants et répondant à leurs attentes ;
- Contribuer au développement social de chaque enfant en leur permettant d'apprendre à vivre au sein d'un groupe et de respecter les règles de vie propres à celui-ci.

3) Population accueillie :

- **La plaine de Pâques** est destinée aux enfants âgés de 5 (accomplis au premier jour de plaine) à 12 ans.
  Les inscriptions se font à l'administration communale, via le service Accueil Temps Libre (Madame Valérie PIROTTE, Coordinatrice ATL).
  La publicité se fait via les écoles, le bulletin communal, nos réseaux sociaux et sur notre site internet.
  La fiche d'inscription se trouve sur le site internet.
  Ensuite un contact devra être pris avec Madame Pirotte pour le dossier complet (04/259.92.92 ou valerie.pirotte@saint-georges-sur-meuse.be).

- **La plaine d'été** est destinée aux enfants âgés de 5 (accomplis au premier jour de plaine) à 12 ans.
  Les inscriptions se font à l'administration communale, via le service Accueil Temps Libre (Madame Valérie PIROTTE, Coordinatrice ATL).
  La publicité se fait via les écoles, le bulletin communal, nos réseaux sociaux et sur notre site internet.
  La fiche d'inscription se trouve sur le site internet.
  Ensuite un contact devra être pris avec Madame Pirotte pour le dossier complet (04/259.92.92 ou valerie.pirotte@saint-georges-sur-meuse.be).

4) L'encadrement :

Pour chaque centre de vacances, la commune engage un responsable pédagogique (Coordinateur de plaine - breveté), qui est amené à gérer quotidiennement l'équipe d'animation, qui doit gérer le planning des activités et des excursions, avec les animateurs.
Il doit veiller au bon fonctionnement du centre de vacances, de façon quotidienne. Il assure une bonne communication entre les différents acteurs.
Il fait le point avec l'équipe chaque jour et il prévoit une réunion de débriefing chaque vendredi.
Il travaille en collaboration avec la Coordinatrice ATL.

L'équipe est aussi composée d'animateurs, qu'ils soient brevetés ou non, pour autant qu'on respecte les normes du décret (à savoir 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus).
Il faut également savoir qu'un animateur sur 3 doit être breveté ou assimilé.

Rôles des animateurs :

Les animateurs préparent de manière journalière, des activités pour leur groupe. Chaque activité doit être prévue en fonction des conditions climatiques et des moyens matériels disponibles.
Ils doivent être capables de faire face à un imprévu. Ils sont responsables de leur groupe. Ils sont chargés de la surveillance et de l'animation des enfants pendant la journée, ils veillent à garantir la sécurité de tous, à faire respecter les règles de vie du groupe et à mettre tout en œuvre pour que la plaine soit un lieu agréable et amusant !

Chacun essayera de répondre au mieux aux objectifs fixés dans ce projet d'accueil et pour se faire, travaillera en collaboration avec toute l'équipe.

Le responsable et les animateurs devront accueillir les enfants et leurs parents dans les meilleures conditions possibles.
Chacun sera amené à respecter l'autre !

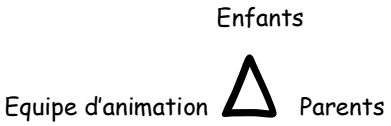

5) Les activités :

Toute activité proposée est basée sur le jeu, sur l'amusement et le sport.
L'animateur doit tenir compte de l'âge des enfants, de leurs rythmes et de leurs envies, pour préparer ses activités.
La qualité d'accueil est notre priorité.
Des sorties sont prévues (piscine, piste d'athlétisme, balade vélo, excursions, inter-plaines, activités plein air, …).

6) Informations pratiques :

Adresses utiles :

Plaine de jeux communale
Rue Joseph Wauters, 62
4470 Saint-Georges S/M
Tél : 04/275.16.76

Administration communale
Rue Albert 1er, 16
4470 Saint-Georges S/M

Personnes de contact :

- Madame Dilek KELLECI
  Echevine de la Jeunesse
  0484/73.65.37

- Monsieur BRICTEUX Pierre
  Echevin des Sports
  0498/60.68.48

- Madame Marie VAN EYCK
  Echevine de l'Accueil Temps Libre
  0475/37.06.12

- Madame Valérie PIROTTE
  Coordinatrice de l'Accueil Temps Libre
  04/259.92.62 ou 0492/70.60.86
  valerie.pirotte@saint-georges-sur-meuse.be

Les périodes d'accueil :

- Vacances de Pâques → 1 semaine
- Vacances d'été → 5 semaines